

Direction départementale des territoires et de la mer

Le Préfet

Nice, le

1 0 NOV 2021

Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Président,

Par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2017, modifié le 11 mai 2018 et prorogé le 23 septembre 2020, l'élaboration du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations a été prescrite sur la commune de Grasse. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer est en charge de l'élaboration de ce PPR, avec l'assistance technique du bureau d'études BRL Ingénierie.

L'élaboration du projet de PPR d'inondations a fait l'objet de trois réunions d'association et d'une réunion publique en application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2017. Le 18 mai 2021, une réunion des personnes publiques associées s'est tenue en mairie au cours de laquelle le projet complet de dossier de PPR a été présenté en vue de l'approbation du PPR.

Les études techniques nécessaires à l'élaboration de ce PPR sont aujourd'hui achevées et ce projet doit maintenant être soumis pour avis aux personnes publiques citées par l'article R.562-7 du code de l'environnement, avant sa mise à l'enquête publique.

À ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver joint, en vue de recueillir l'avis de votre assemblée délibérante, le projet de PPR inondations de la commune de Grasse.

Monsieur Charles Ange Ginésy, Président du SMIAGE 147, boulevard du Mercantour 06200 NICE

Maurice LESECQ

Commissaire Enquêteur

Conformément à l'article R562-7 du code de l'environnement, j'attire votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans un délai de deux mois suivant la réception de la présente lettre, cet avis sera réputé favorable. En outre, celui-ci, reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre d'enquête publique dès son ouverture.

Le pôle risques de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Préfit des Alpes-Musicones B 4352

rnard GONZALTS

Vaurice dESect

P.J: un dossier de PPR valant porter à connaissance

Copie : Madame la Sous-Préfète de Grasse



senté / Avisé le : Je soussigné(e) déclare Atre Le destinataire Le mandataire CNI / permis de conduire Senté / Avisé le : Aménegement et Gestion de l'Étau CORP	RECOMMANDÉ: AVIS DE RÉCEPTION Numéro de l'AR AR 2C 156 250 8813 5 SDRS PR NT-LL- 49 7 3 Renvoyer à FRAB Services de l'État dans les Alpes-Maritimes LAPOSTE NUMÉRO DE RÉCEPTION FRAB SERVICES DE l'État dans les Alpes-Maritimes LAPOSTE NUMÉRO DE RÉCEPTION NUMÉRO DE L'ÉTAT dans les Alpes-Maritimes LAPOSTE NUMÉRO DE RÉCEPTION NUMÉRO DE RÉCEPTI
Je soussigné(e) déclare Âtre. Syndicat Mixte Inondetions. Aménegement et Gestion de l'Écu CORT Aménegement et Gestion de l'Écu CORT SMIAGE Marelpin	Services de l'État dans les Alpes-Maritimes Services de l'État dans les Alpes-Maritimes Direction Départementale des Territoires et de la Me CADAM - 147 bd du Mercantour 06286 NICE CEDEX 3
CNI / permis de conduire 1 5 NOV. 2021	O.O.T.M. Promise CADAM - 147 bd du Wickenhouse 06286 NICE CEDEX 3
La Poste Agrément N° Cool ARRIVEE ARRIVEE	De De De La Company de la Comp

Maurice LESECQ

Commissaire Enquêteur